*Lyon, le 24 mars 2025*

**NON aux « Expérimentations » d'expulsions des centres d'hébergement**

Le 27 Février, la préfète du Rhône avait annoncé la mise en place d'une « expérimentation » visant à expulser un grand nombre de familles de leurs centres d'hébergement sur le département du Rhône.

Le ministre François Rebsamen s'est publiquement prononcé le 11 Mars contre cette expérimentation, assurant qu'«il n'y aura aucune remise en question de l'inconditionnalité de l'accueil et des droits des personnes», et annonçant «mettre fin» au dispositif.

Mais le Président de la République vient d'apporter son soutien à la Préfète du Rhône ! Ainsi, c'est le plus haut niveau de l'Etat qui désormais porte atteinte aux deux principes intangibles qui régissent le droit à l'hébergement d'urgence : l'inconditionnalité et la continuité.

La Préfète du Rhône est ainsi confortée dans son action et son système de gestion agressif. La situation déjà critique de l'hébergement d'urgence dans le Rhône risque de s'aggraver.

Rappelons les faits : c'est dans les réfectoires des foyers ADOMA d'Oullins et de Vaulx-en-Velin que les familles avaient été réunies pour apprendre qu'elles allaient devoir quitter le centre d'hébergement d'urgence afin de laisser la place à d'autres personnes vulnérables. Aucune proposition de relogement n'avait été annoncée. Ce serait donc la rue pour ces personnes, y compris celles avec enfants de plus de 3 ans, souvent des femmes seules avec enfants.

Ces expulsions sont inhumaines. De plus, elles sont illégales : **Article L345-2-3 - Code de l'action sociale et des familles - Légifrance : "Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y bénéficier d'un accompagnement personnalisé et y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée."**

La responsabilité de l'Etat et du Département est engagée sur le plan du droit, le relogement est une obligation juridique.

A l'heure ou le sans-abrisme touche des familles de plus en plus nombreuses, à la veille de la fin de la trêve hivernale, et alors que d'autres expulsions sont prévues, nous veillerons à ce qu'il ne soit effectivement plus question de cette expérimentation ou d'autres innovations lui ressemblant.

Les associations signataires de ce communiqué demandent que tout projet mettant à mal la dignité et le pouvoir de vivre des personnes hébergées, comme cette tentative d'expérimentation, soit **complètement abandonné.**

**Les associations signataires demandent à l'état :**
*** la création des nouveaux centres d'hébergement nécessaires,**
*** un véritable accompagnement des personnes hébergées vers le logement, impliquant une politique volontariste pour faciliter et amplifier l'accès au logement durable.**

Fait à Lyon, le 24 mars 2025

Premiers signataires : Ligue des Droits de l'Homme LDH69, La Cimade, C.L.A.S.S.E.S, ASSEDA, Comité Feyssine, Coordination Urgence Migrants